

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 février 2011

PRIX DU LIVRE NUMÉRIQUE - (n° 3140)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 24

présenté par
M. Tardy, Mme Roig et M. Dionis du Séjour

ARTICLE 2

À la dernière phrase de l'alinéa 3, supprimer le mot :

« supérieur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'exception définie à l'alinéa 3 doit pouvoir bénéficier à l'ensemble des bibliothèques scolaires, et pas seulement aux bibliothèques universitaires.